

Les transports scolaires bientôt moins chers

Dans chaque commune du Pays des Herbiers, chaque association Familles rurales gère les transports scolaires. Désormais, leurs moyens sont mutualisés. Comment ça se passe ? Explications.

Pourquoi ? Comment ?

Qui fait quoi dans le transport scolaire ?

Depuis 1982, c'est le conseil général qui a compétence pour l'organisation et le financement des transports scolaires. Après appel d'offres, il attribue un marché par convention pour une durée de sept ans à un organisateur secondaire, en l'occurrence Familles rurales. L'association a pour mission de gérer les inscriptions, les circuits, la participation des familles et la relation avec les transporteurs. Parallèlement, le conseil général lance un appel d'offres pour choisir ces derniers.

Pourquoi une nouvelle association cantonale ?

Jean-Yves Ageneau, président de l'association cantonale, explique : « Dans chaque association locale, le travail des bénévoles devenait de plus en plus pesant : contraintes administratives et problèmes liés à la gestion du personnel. »

Qui compose le groupement ?

Chaque association Familles rurales des huit communes du Pays des Herbiers est représentée dans la nouvelle association, le Groupement transport scolaire. Beaurepaire intégrera le dispositif à la prochaine rentrée scolaire. C'est donc une association d'associations. Elle est soutenue par différents partenaires : le conseil général, la communauté de communes, les municipalités, les transporteurs, les établissements scolaires ainsi que la fédération Familles rurales de Vendée, qui assure une partie de la logistique administrative.

Qui met la main au porte-monnaie ?

Le conseil général s'engage à



La modification des tarifs des transports scolaires permettra aux familles du canton d'économiser entre 20 € et à 90 € par enfant (photo d'illustration).

hauteur de 8 € par élève inscrit, prend en compte 1 % du coût du transport et 90 % des frais des accompagnateurs. La communauté de communes attribue une subvention de 90 000 € pour couvrir les frais de personnel et de fonctionnement. Jean-Yves Ageneau souligne l'importance du bénévolat : « Nous avons évalué le temps passé par les bénévoles à 10 900 € pour un an, sur la base du coût horaire du Smic. »

Combien ça coûte aux familles ?

Une bonne nouvelle pour les familles du Pays des Herbiers à la rentrée

prochaine : le conseil général appliquera un tarif unique dans toute la Vendée, soit 110 € pour le primaire et 160 € pour le secondaire. Avec ce nouveau principe, toutes les familles du canton gagneront de 20 à 90 € par enfant. Les transports ne coûtent pas moins cher globalement, mais le

système allégera la participation familles du canton des Herbiers.

Comment se renseigner ?

Permanences au public : 18 bis . Neuve, du lundi au jeudi matin 9 h à 12 h. Tél. 02 51 57 65 32. Courriel : transport.scolaire@orange.fr

88

C'était le nombre de circuits pour le transport scolaire dans le canton des Herbiers, en 2007. 975 élèves du primaire et du secondaire prenaient le car scolaire. 734 familles étaient concernées par le financement.